

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ Entretien

Benjamin Pitcho

« Campus est un moment de formation et de convivialité »

Propos recueillis par  
Sophie Tardy-Joubert

Page 6

#### ■ Le rendez-vous du fiscaliste

Annabelle Pando

**Le notariat défend des réformes fiscales nécessaires aux entreprises auprès des parlementaires**

### CHRONIQUE

Page 8

#### ■ Droit international privé

Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ, EA 4703) – Équipe de recherches et d'études sur les droits de l'homme et le droit international et comparé (CREDHO-DIC)

**Chronique de droit international privé**

### CULTURE

Page 23

#### ■ Bibliographie

Irène Crifo

**City on fire**

Page 24

#### ■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

**Les mémoires d'un bibliophile (XXXVII)**

## ACTUALITÉ

### Le rendez-vous du fiscaliste

#### Le notariat défend des réformes fiscales nécessaires aux entreprises auprès des parlementaires <sup>129n0</sup>

Annabelle PANDO

Après s'être invité dans la campagne présidentielle, le notariat avance des propositions de réforme aux nouveaux députés et aux futurs sénateurs. Pacte *Dutreil*, stabilité fiscale, *holding* animatrice : focus sur les mesures fiscales suggérées pour favoriser la transmission et l'esprit d'entreprise.

Après avoir interpellé les candidats à l'élection présidentielle de mai dernier, le notariat adresse aux nouveaux députés issus des élections législatives de juin dernier ainsi qu'aux futurs sénateurs ses vœux de réformes qui lui semblent importantes à mener. Leurs propositions – une trentaine – affichent trois ambitions : le développement économique par la simplification du droit et l'allègement de la norme, la solidarité, pour une justice sociale qui « ne peut venir que d'une action positive et choisie », et la sécurité et la paix des personnes, à garantir par les contrats et par la stabilité juridique et fiscale.

Passage en revue des principales propositions fiscales à l'adresse des entrepreneurs. Pour le notariat il convient de lever les obstacles, souvent d'ordre fiscal, à la transmission d'entreprise.

#### ■ Cession d'entreprise : simplifier la déductibilité des charges d'acquisition

Aujourd'hui, l'État ne reconnaît pas le rachat de titres d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) comme étant une dépense professionnelle, même si le repreneur exerce son activité principale dans la société dont il vient de faire l'acquisition. Ainsi, pour l'acquisition d'une petite entreprise, le cessionnaire est obligé d'utiliser des schémas juridiques de grandes entreprises avec *holding* pour obtenir la déductibilité de ses charges d'acquisition. Le principe fondamental de l'égalité du contribuable devant la loi ne peut admettre de discrimination de traitement fiscal lorsqu'il s'agit d'une opération identique dans son objet.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

**Gp** Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

**La Loi**  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34